



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût de la mise en œuvre de l'article 11 de la de l'arrêté du 17 décembre 2021

Question écrite n° 1191

Texte de la question

Mme Caroline Colombier interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la mise en application de l'arrêté du 17 décembre 2021 relatif à la prise en charge sanitaire des personnes retenues dans les centres de rétention administrative. Cet arrêté prévoit en son article 11 que « le ministère de l'intérieur finance l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'unité médicale, selon les stipulations de la convention prévue à l'article 14, dont les médicaments et dispositifs médicaux dispensés à l'intérieur du centre de rétention administrative ». Elle lui demande de lui communiquer le montant total et précis qu'a coûté ce financement au 1er septembre 2022. Elle lui demande également de lui communiquer le montant estimé de cette mesure pour l'ensemble de l'année 2022.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Colombier](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1191

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2022](#), page 3999

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)